



DELIBERATION N°2024/33/MJI DU 13 JUILLET 2024 PORTANT CREATION DE 2 POSTES DE REDACTEUR PERMANENT

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 15

De votants : 15

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 07 juillet 2024

Présents :

ALIDINA ASSANI CHAKA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, HEDJA KOURAICHIA, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, MADI MARI DAROUECHI, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MDALLAH ANLAMATI, NOUDJOUR MADI ASSANI, SOILIH ANSSUMATI, ALI BACARI CHARAFINA

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, VITA SOIDIKI, OUMARI RADHIA, MADI MOITSOUMOU, ANLI AYOUBA, ABDALLAH MAMALI, BOURA MCOLO VITA

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conformément au Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L372-2 et tableau des emplois et des effectifs, il est proposé de créer deux postes de rédacteur permanent suite à la réussite au concours de deux agents en poste.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale visant à améliorer l'efficacité de nos services et à valoriser les compétences de nos agents internes.

Voilà ci-dessous la situation des agents ayant réussi leurs concours et les proposition d'évolution.

Agent 1 : Actuellement Assistant RH, Titulaire de Catégorie C

Situation actuelle : Cet agent, a réussi le concours de catégorie B.



Proposition : Intégrer cet agent sur le grade de rédacteur, permettant ainsi une évolution de carrière méritée et une reconnaissance de ses compétences.

Nouvelles Missions : Élaboration et suivi des dossiers administratifs, gestion des procédures RH complexes, rédaction des documents officiels relatifs aux ressources humaines, appui aux autres services dans la rédaction de documents administratifs.

Agent 2 : Actuellement Contractuel, Chargé d'Opération de Construction

Situation actuelle : Cet agent a réussi le concours de rédacteur.

Proposition : Intégrer cet agent en tant que rédacteur permanent, stabilisant ainsi son emploi et capitalisant sur son expérience.

Missions : Reste sur ces missions de chargée d'opération de construction

Il est donc demandé au Conseil Municipal de transformer le poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe, mentionné dans la délibération n°08/MJI/2016 du 26 février 2016 portant création de ce poste, en un poste de rédacteur à temps complet, et de créer un poste supplémentaire de rédacteur à temps complet. Ces postes seront accessibles aux titulaires ainsi qu'aux contractuels, conformément aux articles L332-8, L332-14 et L332-23 du Code général de la fonction publique. Il faut également inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De transformer le poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe, mentionné dans la délibération n°08/MJI/2016 du 26 février 2016 portant création de ce poste, en un poste de rédacteur à temps complet
- 2) De créer un poste supplémentaire de rédacteur à temps complet.
- 3) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 13 juillet 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

